

COMMUNE DE SULLENS

AVIS D'ENQUETE

Conformément aux dispositions légales, la Municipalité de Sullens soumet à l'enquête publique du 23 avril au 23 mai 2022 :

- les modifications du Plan d'affectation communal et son règlement.

Elle met également en consultation, durant le même délai :

- le Rapport d'aménagement selon l'article 47 OAT ;

- le Rapport d'examen préalable de la DGTL.

Le dossier, établi par Courdesse & Associés - Ingénieurs et Géomètres SA à Echallens, peut être consulté au Greffe municipal jusqu'au 23 mai 2022, pendant les heures d'ouverture du bureau ou sur demande à la Municipalité. Le dossier est également consultable sur le site internet de la commune (<https://www.sullens.ch/officiel/reglements>). Une séance publique de présentation du Plan d'affectation communal aura lieu le mercredi 27 avril 2022 à 19h00 à la Grande salle de Sullens.

Les remarques ou les oppositions éventuelles peuvent être consignées directement sur la feuille d'enquête ou adressées sous pli recommandé à la Municipalité de Sullens jusqu'au 23 mai 2022 au plus tard.

La Municipalité